

CONVENTION

Entre les soussignés :

Exploitant,

D'une part,

Et

Le bénéficiaire,

D'autre part,

Ci après dénommées collectivement « Parties ».

Après avoir été exposé que :

- Rappel du contexte – (historique de l'avantage octroyé / préciser les contreparties).

Il a été convenu ce qui suit :

1. Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'octroi par l'exploitant des forfaits de ski sollicités par le Bénéficiaire au profit de ses salariés.

2. Modalités d'octroi des forfaits

L'exploitant accorde au Bénéficiaire (qui les a sollicités) globalement, X forfaits saison au prix de X Euros.

Ces titres de transports seront attribués directement par le bénéficiaire à son personnel, à charge pour lui de fixer l'identité des salariés concernés.

Pour se faire et afin de se conformer aux exigences du système main libre, le Bénéficiaire fournira à l'exploitant une liste des bénéficiaires qu'il aura lui même désignés accompagnée d'une photo d'identité afin de permettre l'émission des titres.

3. Impôts et taxes

Dans le cas où des impôts et taxes seraient dus du fait de la délivrance de ces forfaits, il est d'ores et déjà convenu que le Bénéficiaire se chargerait d'en effectuer les déclarations et les paiements requis.

4. Durée - Résiliation

La présente convention est conclue pour la durée de la saison d'hiver X/X.

A cette date elle sera résiliée de plein droit.

En cas de manquement de l'une des Parties aux obligations issues de la présente convention, l'autre Partie pourra résilier la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Loi applicable et règlement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

Préalablement à toute action contentieuse, les Parties tenteront de se rapprocher aux fins de régler d'une manière amiable tout différend qui pourrait naître de l'interprétation, de l'application ou de la fin des présentes. Si le différend persistait, les Parties conviennent de saisir le tribunal de

Fait en deux exemplaires, à, le X/X/X.

Pour l'exploitant

Monsieur X

Fonction

Pour le Bénéficiaire

Monsieur Y

Fonction